



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXIII)/19
6 décembre 1997

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

VINGT-TROISIEME SESSION
1 - 6 décembre 1997
Yokohama, Japon

DECISION 4(XXIII)

RATIONALISATION DES TRAVAUX DES COMITES

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 4(XXII) de 1997 concernant la convocation d'un groupe de travail informel chargé d'évaluer les rapports sur les avant-projets et projets en cours et terminés, afin d'aider les Comités de l'information économique et de l'information sur le marché, du reboisement et de la gestion forestière et de l'industrie forestière;

Accueillant avec satisfaction le rapport du groupe de travail informel figurant dans le Document ITTC(XXIII)13;

Décide

1. de reconvoquer, pour sa vingt-quatrième session, la réunion du groupe de travail dont le mandat est ci-annexé quatre jours avant la session, en le chargeant d'évaluer les rapports sur les avant-projets et projets en cours et terminés, afin d'aider les Comités de l'information économique et de l'information sur le marché, du reboisement et de la gestion forestière et de l'industrie forestière;
2. de réexaminer l'expérience de ce groupe de travail informel à la vingt-quatrième session et de considérer des mesures complémentaires pour renforcer et rationaliser les travaux des Comités;
3. de prier le Directeur exécutif d'allouer des ressources financières au titre du Compte spécial en vue de l'application de la présente décision.

* * *

ANNEXE

RATIONALISATION DES PROCEDURES DE FONCTIONNEMENT DES COMITES

Propositions de projets et d'avant-projets

1. Les propositions d'avant-projets et de projets sont évaluées par le Groupe d'expert chargé de l'évaluation technique des propositions d'avant-projets et de projets;
2. Dans les cas où, de l'avis du Groupe d'experts, les propositions d'avant-projets et de projets ne cadrent pas avec les objectifs de l'OIBT ou ne contiennent pas toutes les sections prescrites dans le Manuel de l'OIBT pour la formulation des projets, ces projets sont renvoyés aux auteurs accompagnés d'une note expliquant pourquoi le projet a été refusé;
3. Dans le cas de propositions d'avant-projets et de projets auxquelles le Groupe d'experts a jugé nécessaire que des modifications essentielles soient apportées, les projets révisés reçus par le Secrétariat sont évalués au début des sessions du Conseil par le Groupe de travail, qui ensuite fait rapport aux Comités;
4. Les propositions d'avant-projets et de projets, que le Groupe d'experts ou le groupe de travail informel ont jugées avoir satisfait à toutes les exigences (y compris celles ne nécessitant que des modifications mineures), sont présentées aux Comités par leurs auteurs, pour qu'elles soient exposées aux membres, notamment aux donateurs potentiels, et les Comités peuvent recommander ces propositions de projets au Conseil pour approbation.

Identification des politiques

Les Comités peuvent se réunir dans le courant des sessions du Conseil pour cerner des questions d'orientation commune et pour garantir une perspective intégrée des propositions concernant les politiques générales, pour examen par le Conseil.

Groupe de travail informel devant aider les Comités de l'information économique et de l'information sur le marché, du reboisement et de la gestion forestière et de l'industrie forestière

Afin d'améliorer le fond et la qualité des discussions des Comités, et de tenir compte du raccourcissement des sessions des Comités, le groupe de travail informel allégera la charge des Comités :

1. en déterminant si les propositions d'avant-projets et de projets terminées ont atteint les objectifs déclarés dans la proposition de projet approuvée et financée par le Conseil;
2. en identifiant les projets et avant-projets en cours d'exécution et/ou en attente de la signature de l'accord, qui appellent une discussion par les Comités et le Conseil. Les projets nécessitant un examen plus approfondi par les Comités comprennent celles qui sont confrontées à des difficultés d'ordre technique, administratif, institutionnel ou externe qui entravent ou retardent l'exécution des activités du projet;
3. en mettant l'accent sur les projets qui ont produit des résultats susceptibles de servir d'enseignements précieux pour d'autres pays membres et en les portant à l'attention des Comités, pour discussion ultérieure et diffusion;
4. en identifiant les possibilités de rationaliser le processus de suivi et d'évaluation des projets et en proposant que ces possibilités soient examinées par les Comités;
5. en produisant un rapport à l'intention du Comité sur les points mentionnés ci-dessus, y compris les questions potentielles des travaux relatifs aux orientations;
6. en évaluant les propositions de projets révisées pour déterminer si elles ont convenablement tenu compte des recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets;
7. en assignant à chaque proposition de projet une des catégories de décisions suivante :

- a) Le Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions d'avant-projets et de projets n'a pas recommandé de modifications essentielles et un descriptif révisé n'est pas nécessaire.
 - b) Toutes les recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions d'avant-projets et de projets ont été adéquatement prises en compte.
 - c) Un grand nombre des recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets ont été prises en compte mais certaines ne l'ont pas été.
 - d) La proposition de projet révisée ne tient pas adéquatement compte des recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets ont été adéquatement prises en compte.
 - e) Aucune proposition de projet révisée n'a été soumise à l'OIBT.
8. Le Groupe de travail informel soumet aux Comités un rapport de l'analyse afin de les aider lors leurs discussions et décisions relatives aux projets.

Le Groupe de travail est composé de six experts: trois sont nommés par les pays producteurs et trois par les pays consommateurs. Les membres du Groupe de travail informel sont experts en matière de suivi et d'évaluation de projets et ont une expérience technique dans au moins un des domaines de la compétence des Comités du Conseil (Information économique et information sur le marché, reboisement et gestion forestière, et industrie forestière).

* * *